



Télécommunications

Le Conseil fédéral peine à voir la nécessité d'une révision de la loi

Le très attendu rapport du Conseil fédéral sur les télécommunications concède qu'il faut répondre à certaines demandes primordiales des organisations de consommateurs. L'Alliance formée par le SKS, la FRC et l'acsi regrette que le Conseil fédéral ne mette pas en marche une révision de la loi qui prendrait de toute manière plusieurs années. Des mesures doivent être introduites impérativement pour favoriser la concurrence et la transparence.

Le Conseil fédéral a aujourd'hui rendu public son rapport sur le marché des télécommunications. Ce rapport répond à un postulat de la commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats et traite également d'une motion de la conseillère aux Etats Erika Foster datant de 2008.

Le rapport relève bel et bien le besoin d'agir sur les points importants que les associations de consommateurs ne cessent de rappeler depuis plusieurs années. Le Conseil fédéral admet l'évolution peu satisfaisante sur le marché de la téléphonie mobile et de l'internet. Le besoin accru de protection des consommateurs et de la jeunesse est avéré. Démarchage téléphonique, services à valeur ajoutée, complexité dans la comparaison des offres, difficulté de changer d'opérateur, conditions générales des contrats, tarifs du roaming...ces difficultés sont admises noir sur blanc comme étant effectivement le lot quotidien de problèmes rencontrés par les consommateurs. Côté régulation également, le Conseil fédéral estime effectivement que la question des compétences de la Comcom (Commission de la communication) doit être posée plus que jamais.

Malheureusement ces constats restent lettre morte. Le Conseil fédéral estime qu'il est prématuré de réviser la loi, malgré ses nombreuses lacunes. Alors qu'il faudrait des années pour aboutir à une révision si on l'entamait aujourd'hui, le Conseil fédéral prend le risque d'accumuler le retard sur un marché qui évolue à une vitesse phénoménale en estimant une révision prématurée. Pour rappel, la dernière modification de la LTV avait pris quatre ans ! Le Conseil fédéral ne propose pas concrètement d'autres pistes. Les associations de consommateurs estiment qu'on ne peut pas se satisfaire de cette non entrée en matière. C'est aujourd'hui que les consommateurs font face à ces difficultés et qu'une réelle concurrence en pâtit.

FRC, la référence en matière de consommation

La Fédération romande des consommateurs est une association sans but lucratif et libre de toute influence. Forte de plus de 27'000 membres, la FRC fait respecter les droits des consommateurs. Depuis 1959, elle leur fait aussi prendre conscience de leur pouvoir et de leurs responsabilités en tant qu'acheteurs. Issue d'un mouvement citoyen, la FRC est une initiative privée et vit essentiellement des cotisations de ses membres. Elle ne reçoit pas de mandat de la part de l'État.

La Fédération romande des consommateurs est membre de l'Alliance des organisations de consommateurs, regroupant le SKS (Stiftung für Konsumentenschutz), l'acsi (Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana) et la FRC.